

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1223^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 1er octobre 1963,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Falcón Briceño (Venezuela)</i>	1
<i>Discours de M. Dugersuren (Mongolie)</i>	5
<i>Discours de M. Zea (Colombie)</i>	10
<i>Intervention du représentant de l'Irak</i>	16
<i>Intervention du représentant du Japon</i>	17
<i>Intervention du représentant de la Mongolie</i>	17

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. FALCON BRICEÑO (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: L'élection du représentant du Venezuela, Monsieur l'ambassadeur Carlos Sosa Rodríguez, à la présidence de l'Assemblée générale en un moment aussi important de la vie internationale est à nos yeux une marque d'appréciation à l'égard de notre pays et de reconnaissance envers mon distingué compatriote qui s'est entièrement consacré pendant des années ici au service de la paix. Au nom de mon gouvernement, j'exprime notre profonde gratitude à tous ceux qui lui ont fait l'honneur de lui donner leur voix.

2. Le climat dans lequel cette session de l'Assemblée générale s'ouvre ne semble pas aussi tendu que celui dans lequel la session de l'année dernière s'était déroulée. Bien qu'il ne soit pas possible, malgré tout l'optimisme dont on voudrait faire preuve, d'ignorer les difficultés qui mettent en danger la paix et la sécurité du monde dans certaines régions, il est cependant un fait important par sa portée et ses répercussions que je ne puis passer sous silence au début de mon exposé: je veux parler du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui a été signé récemment à Moscou par les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et le Royaume-Uni. Ce traité a été accueilli par presque tous les pays du monde comme apportant un espoir de paix. Je suis heureux de dire que le Venezuela a apposé sa signature au bas de ce traité pour partager, avec tous les pays qui y ont adhéré, ce désir de paix que l'humanité ressent si profondément.

3. La santé d'une organisation internationale dépend de la volonté de paix et de l'esprit d'entente de ses membres. Sans cette volonté et cet esprit, la porte reste grande ouverte à l'anarchie et la voie libre à la guerre. L'existence des armes nucléaires, nous ne nous lasserons pas de le répéter, rend si dangereuse toute décision qui ne va pas dans le sens de la paix — notre problème essentiel — que le recours à la force serait l'anéantissement de tous les rêves

et de toutes les créations de l'homme. C'est pourquoi il nous paraît bon d'insister sur la responsabilité qui serait celle des puissances atomiques si la réflexion, la prudence et le désir de s'entendre présidaient pas à leurs actes politiques et diplomatiques.

4. A l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation des Etats américains, la position des pays qui, comme le mien, n'ont pas d'armes plus sûres que le respect des principes et des engagements internationaux est claire et sincère. Notre pays est épris non seulement de paix, mais aussi de liberté et de démocratie. L'histoire de notre peuple est celle d'une longue lutte pour la liberté dans une société démocratique, reposant sur un sens profond de l'égalité. Il n'est pas facile, pour beaucoup d'entre vous, de comprendre notre histoire dramatique et le changement intervenu depuis quelques années. L'image qu'on se fait du Venezuela et de l'Amérique latine en général est fautive très souvent, pour ne pas dire la plupart du temps. On a trop insisté aussi sur le côté pittoresque. L'emploi généralisé de l'expression "Amérique latine" est lui-même source de confusion. N'a-t-on pas demandé un jour quelle était la capitale de l'Amérique latine? Il faut préciser que le terme "Amérique latine" n'est qu'une expression conventionnelle. Même si nous avons des éléments communs, chacun des pays qui composent l'Amérique latine a sa personnalité propre et ses caractères particuliers. Notre pays est l'un des plus riches de notre Amérique, mais cette richesse n'est exploitée que depuis quelques années. Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, le Venezuela était un pays pauvre, dont l'économie dépendait essentiellement des exportations de café et de cacao. Au XVI^e siècle, nous n'avions pas, comme le Mexique et le Pérou, d'université ou d'imprimerie. Nous n'étions qu'une province espagnole d'outre-mer, pauvre et oubliée; nous n'avons eu notre première université qu'en 1725 et notre première imprimerie qu'en 1808, mais les Vénézuéliens faisaient la contrebande des idées. Dans le silence des nuits coloniales, ils lisaient et commentaient les livres interdits par les autorités civiles ou condamnés par l'Inquisition. Mes compatriotes connaissaient toute la littérature de l'époque, tout le grand courant des idées libérales. C'est ainsi que s'est formée la plus brillante de nos générations, celle de 1810, une génération de gens inquiets possédés par le démon romantique de la liberté et de la gloire. Le plus grand personnage de l'époque et un des grands penseurs politiques de son temps fut Simón Bolívar. Si je cite ce nom ici, c'est parce que l'Organisation des Nations Unies, comme la Société des Nations de Genève, qui l'a précédée, a des rapports étroits avec la pensée de Bolívar, créateur de la première société des nations que le monde ait connue. J'insiste sur ce fait historique pour que l'on comprenne bien que les peuples de l'Amérique latine n'ont pas seulement derrière eux un passé de guerre civile, de dictature ou de tyrannie, mais qu'ils ont

aussi une illustre et noble tradition politique et diplomatique qui explique notre foi dans les organisations internationales.

5. En l'année 1826, sur l'initiative de Bolívar, un congrès a été réuni à Panama en vue de constituer une grande confédération continentale, composée de toutes les nations américaines, afin de maintenir la paix entre les Etats membres et avec les autres pays du monde ainsi que de pourvoir à la défense solidaire de droits des confédérés. Voici ce qu'a écrit M. J. M. Yepes, éminent spécialiste colombien du droit international, au sujet du projet soumis à ce congrès:

"Il n'y manque rien de ce que l'on considère aujourd'hui comme indispensable pour le bon fonctionnement d'une institution de ce genre. Tout ce qui a trait à la qualité de membre de la future confédération y est arrêté: en sont membres tous les Etats américains, sans qu'ils aient à se soumettre à d'autres conditions d'admission que celle de signer le pacte confédéral. L'autorité suprême de l'institution y est prévue: c'est l'Assemblée générale, organe démocratique où chacun des Etats membres est représenté sur un pied d'égalité juridique absolue avec tous les autres. La politique de l'association y est parfaitement définie: maintien de la paix, sécurité collective, défense réciproque et aide mutuelle contre l'agression; garantie de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats membres; règlement pacifique de tous les différends internationaux, quelles que soient leur nature et leur origine; codification du droit international; enfin, emploi légitime de la force pour assurer le règne du droit 1/."

6. M. Yepes déclare que Bolívar a été le précurseur de la Société des Nations et c'est certain, car l'article 10 du Pacte de la Société des Nations sur la garantie de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats membres de la Société des Nations est une copie ou une reproduction littérale d'articles du Traité de Panama de 1826.

7. Commentant cet article, un professeur de l'Université de Paris, M. Albert de la Pradelle, a dit que l'article 10 du Pacte de la Société des Nations n'était que l'application des doctrines de Simón Bolívar au monde entier.

8. Comme les autres pays d'Amérique latine, le Venezuela, malgré son passé illustre, sa tradition de liberté, son souci de faire régner l'ordre dans ses affaires et de parvenir à l'état de développement économique et social auquel il peut légitimement aspirer, a été victime, après avoir obtenu son indépendance politique sur le champ de bataille, des dictatures les plus cruelles. Toutes ces dictatures sans exception ont retardé son progrès sur tous les plans.

9. En dépit de cette circonstance grave, les Vénézuéliens n'ont jamais perdu foi en la liberté et ont toujours lutté pour elle. Ils n'ont pas oublié non plus leur vocation démocratique. Ils ont vécu pendant presque tout le siècle dernier et le début de ce siècle sous des régimes dictatoriaux qui se sont prolongés jusqu'en 1935, année où la mort du dictateur a mis fin à un des régimes les plus durs dont le pays ait souffert. A partir de cette date, des changements sont apparus dans la vie publique du pays, mais ce n'est qu'en 1945 qu'un mouvement révolutionnaire démocratique dirigé par Rómulo Betancourt et son

parti, l'Action démocratique, a établi pour la première fois le suffrage direct pour l'élection du futur président de la République. Auparavant, en 1936 et en 1941, c'était le Congrès qui élisait le président. Aujourd'hui se trouve réalisée une aspiration de notre peuple, refoulée pendant des siècles.

10. En 1948, le Venezuela a porté au pouvoir, par un vote populaire, un illustre Vénézuélien, son premier romancier, Rómulo Gallegos. Cette même année cependant, un coup d'Etat a empêché l'établissement dans le pays d'un régime démocratique. Pendant 10 longues années, le Venezuela a encore subi une nouvelle dictature, la plus cruelle et la plus immorale de toute son histoire.

11. Cette dictature a été renversée en 1958. En 1959, le peuple, manifestant sa volonté au cours d'élections exemplaires, a élu Rómulo Betancourt à la présidence de la République. Le nom de ce Vénézuélien illustre qui, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, arrivera bientôt à la fin de son mandat de président constitutionnel du Venezuela, élu à une majorité écrasante par le peuple, est intimement lié à la lutte pour la régénération politique et démocratique du Venezuela.

12. La démocratie en notre Amérique latine a aussi une dette envers Betancourt. Fidèle à la meilleure et à la plus noble tradition bolivarienne, il s'est toujours préoccupé du destin de la démocratie dans notre continent, car il est convaincu qu'une Amérique démocratiquement forte est invulnérable aux périls d'une avalanche totalitaire, qu'elle vienne de droite ou de gauche. Nous voulons avoir une démocratie effective au Venezuela. Avec la même ardeur, nous désirons la voir régner dans tous les pays du continent.

13. Conformément à la ligne de conduite que le président Betancourt a défendue pendant de nombreuses années et bien avant d'être à la tête de notre gouvernement en 1945, le Venezuela ne reconnaît pas les gouvernements mis en place à la suite de coups d'Etat; il a suivi cette pratique sans qu'à notre avis cela constitue une ingérence dans les affaires des Etats dont nous ne reconnaissons pas les gouvernements de facto.

14. En une occasion, à la suite d'un coup de force dirigé contre un gouvernement légitime dans un pays du Sud, le Venezuela a proposé une réunion des ministres des relations extérieures d'Amérique pour examiner la situation. La Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, la République Dominicaine, le Honduras et la Bolivie se sont joints à nous.

15. Malgré nos désirs, cette réunion n'a pas eu lieu. Nous n'avons pas rassemblé les voix suffisantes pour qu'elle soit convoquée, mais il reste qu'un groupe de pays démocratiques a senti la nécessité d'examiner la question du coup d'Etat en Amérique latine.

16. Je dois préciser que les membres de l'Organisation des Etats américains ne doivent pas être simplement pacifiques, comme le veut la Charte des Nations Unies, mais qu'ils doivent être en outre démocratiques.

17. Le but et l'objectif de l'Organisation des Etats africains est d'assurer l'existence de régimes démocratiques en Amérique latine et même dans l'Amérique tout entière.

18. Comme je l'ai déjà dit, la réunion des ministres des relations extérieures, qui aurait dû se tenir en juillet de l'an dernier, n'a pas eu lieu.

1/ J. M. Yepes, Del Congreso de Panamá a la Conferencia de Caracas, 1826-1954, Caracas (Venezuela), 1955, p. 93.

19. Depuis six mois, trois gouvernements légitimement constitués ont été renversés en Amérique latine par des coups d'Etat. Le dernier de ces coups d'Etat s'est produit en République Dominicaine il y a quelques jours.

20. Ce qui s'est passé est vraiment regrettable car la République Dominicaine est un des pays d'Amérique latine et du monde entier qui ont subi les dictatures les plus cruelles. La dernière, qui a pris fin à la mort du dictateur, avait duré 30 ans. Ceux qui étaient en 1930 des enfants de 10 ans n'ont connu jusqu'à hier, à l'âge de 40 ans, d'autre régime que celui d'une dictature de fer et d'une tyrannie sanguinaire.

21. Nous qui croyons au gouvernement démocratique, à la liberté et au respect de la dignité de l'homme, nous sommes préoccupés de voir de tels régimes proliférer en Amérique et nous estimons qu'il serait très grave que l'Organisation des Etats américains garde les bras croisés en une telle circonstance.

22. Si, demain, l'Organisation des Etats américains, dont la raison d'être est d'assurer l'existence de gouvernements démocratiques dans notre continent, se trouvait composée en majorité de représentants de régimes dictatoriaux, cela serait non seulement un défi à l'Organisation elle-même, mais quelque chose de plus grave qu'une contradiction: ce serait une bouffonnerie.

23. La doctrine soutenue par notre gouvernement est fondée sur la Charte de l'Organisation des Etats américains, qui stipule: "La solidarité des Etats américains et les buts élevés qu'ils poursuivent exigent de ces Etats une organisation politique fondée sur le fonctionnement effectif de la démocratie représentative^{2/}." Un coup d'Etat dirigé contre un gouvernement légitimement constitué représente, je le répète, un défi aux autres Etats américains et à l'Organisation elle-même. Nous espérons fermement que cette opinion finira par prévaloir en Amérique parce qu'elle correspond à un sentiment de liberté profondément enraciné chez nos peuples et aussi parce qu'elle constitue pratiquement la défense la meilleure et la plus sûre contre tous les systèmes de gouvernement totalitaire.

24. Nous voulons que le Venezuela soit un Etat moderne. Nous avons connu des contretemps, mais, dans l'ensemble, le bilan est favorable. Du point de vue politique, nous estimons que notre position est la seule correcte et la plus conforme à notre caractère et à nos traditions.

25. La seule méthode qui permette, au Venezuela comme dans tout autre pays américain, de stabiliser la démocratie en tant que système de gouvernement consiste à la pratiquer, car son exercice constitue aussi un problème d'éducation. Cette démocratie ne peut être une réalité que si elle a en outre un contenu social et si elle mène à bien les réformes nécessaires pour qu'une meilleure répartition de la richesse contribue à l'élévation du niveau de vie du peuple.

26. D'autre part, le gouvernement démocratique favorise par sa nature propre l'exploitation honnête des ressources du pays, tandis que les régimes dictatoriaux exploitent malhonnêtement ces ressources au préjudice du développement économique et social de la communauté et au bénéfice exclusif du dictateur.

27. En Amérique, les dictatures ont toujours été placées sous le signe du péculat. Tel a été le cas pour la dernière dictature subie par mon pays; cependant, le dictateur, qui s'était installé aux Etats-Unis, est actuellement détenu au Venezuela et va passer en justice. Son extradition a été accordée par les Etats-Unis d'Amérique conformément au Traité d'extradition, qui est en vigueur entre les deux pays. C'est là un fait important parce que c'est la première fois dans l'histoire des Amériques qu'un ancien dictateur est extradé et parce que ce fait met en lumière un problème qu'il faudra résoudre, celui du recouvrement des fonds publics illégalement détournés. La Conférence interparlementaire, qui s'est tenue à Brasilia en 1962, a examiné un projet de convention relative aux mesures à prendre sur le plan international contre les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions publiques, se sont rendues coupables d'enrichissement frauduleux au détriment de l'intérêt public.

28. Je crois que nous suivons le droit chemin démocratique. Au Venezuela, nous croyons aux élections. Nous allons procéder aux élections à la présidence de la République et au Congrès. Plus de 3 300 000 électeurs sont déjà inscrits, ce qui représente, par rapport au nombre des habitants qui ont le droit de vote, le pourcentage très élevé de 92 p. 100.

29. Pour donner une idée de ce que nous avons fait au Venezuela en ces quatre ans de gouvernement constitutionnel, je pourrais citer des chiffres montrant les résultats acquis dans les domaines des activités économiques, culturelles et sociales, mais je ne dois pas abuser de la patience des représentants. Nous pouvons signaler que la production de l'industrie, de l'agriculture et de l'élevage a augmenté et que nous exportons maintenant de nouveaux produits, qu'au Venezuela l'espérance de vie est de 66 ans, que nous produisons du fer et de l'acier, qu'on peut traverser notre pays d'un bout à l'autre par des routes à chaussée revêtue, que la réforme agraire a permis, dans les régions où la pression démographique est la plus forte, l'installation de plus de 60 000 familles comptant au total 300 000 personnes, que la production de pétrole est passée de 151 millions de mètres cubes en 1959 à 185 millions de mètres cubes en 1962 et que, pendant la même période, les exportations de pétrole sont passées de 109 millions de mètres cubes à 128 millions de mètres cubes.

30. En matière d'éducation, je suis heureux de pouvoir indiquer ici qu'au Venezuela la politique générale de l'enseignement est la suivante: l'enseignement est démocratique; c'est un droit pour tous les habitants du pays; il a pour objet la formation intégrale de la personne humaine; il est neutre en matière politique et religieuse; il est obligatoire au niveau primaire; il est gratuit à tous les échelons; les universités officielles sont autonomes et les études y sont gratuites; l'enseignement concourt à la mise en œuvre des plans généraux ou particuliers de développement économique et social du pays; l'alphabétisation des personnes âgées de plus de 14 ans est obligatoire; l'enseignement comporte un aspect d'assistance car, sans préjudice des responsabilités des parents, l'Etat fournit les moyens qui favorisent l'accès à l'enseignement; enfin, l'enseignement vénézuélien est étroitement lié au destin culturel du monde.

31. La population du Venezuela est à peine de 8 millions d'habitants. Il importe de connaître cette donnée pour apprécier la valeur de certains chiffres.

^{2/} Charte de l'Organisation des Etats américains, chap. II, art. 5, par. d.

Par exemple, la population d'âge scolaire (de 7 à 13 ans) est de 1 400 000 enfants, soit 17 p. 100 de la population totale. Pour l'année scolaire 1957-1958, dernière année de la dictature, le nombre des enfants inscrits dans les écoles maternelles et primaires n'était que de 752 000, répartis dans 6 700 écoles comptant 21 000 instituteurs. L'effectif total atteint actuellement 1 400 000 élèves, répartis dans 12 600 écoles comptant 37 200 instituteurs. L'effectif s'est donc accru de 600 000 élèves inscrits, soit 80 p. 100, en cinq ans de gouvernement constitutionnel. Parallèlement, le personnel enseignant s'est accru de 78 p. 100 et le nombre des écoles de 89 p. 100. Je ne vais pas continuer à citer des chiffres. Je mentionnerai, pour terminer, que dans nos universités se trouvent actuellement plus de 5 000 élèves ingénieurs, près de 6 000 étudiants en sciences économiques et 4 189 étudiants en lettres. J'espère que vous m'excuserez, Messieurs les représentants, mais je n'ai pu résister à la tentation de citer quelques chiffres qui étaient indispensables pour montrer l'action d'une démocratie à contenu social et humain.

32. Les mouvements d'intégration régionale constituent actuellement la tendance dominante de l'économie mondiale. Le Venezuela observe ces mouvements avec intérêt, étant donné qu'ils peuvent entraîner l'expansion ou le resserrement de son commerce extérieur. Je répéterai ce que ma délégation a exposé à d'autres sessions de l'Assemblée générale: il devient de plus en plus nécessaire de tenir grand compte des répercussions négatives que les politiques commerciales des groupements économiques régionaux de pays très industrialisés peuvent avoir pour les pays peu développés. Étant donné que les pays en voie de développement comptent précisément sur l'expansion du commerce de leurs matières premières, élément indispensable de leurs échanges, il est impératif que des directives soient données aux pays développés et que les termes de l'échange se maintiennent dans des limites équitables.

33. Au début de cette année, le Gouvernement vénézuélien a accrédité auprès de la Communauté économique européenne une ambassade spéciale afin d'établir des liens constants et étroits avec cette association. Mon pays a grand intérêt à maintenir et à développer ses relations commerciales avec l'Europe, qui lui fournit de grandes quantités de produits variés et à laquelle il vend des quantités appréciables de matières premières.

34. De même, le Venezuela a suivi avec un intérêt particulier le développement de l'Association latino-américaine de libre échange (ALALE), qu'il considère comme l'initiative la plus importante qui ait été prise dans le domaine de l'économie moderne de l'Amérique latine. Nous vivons dans un continent bouleversé par des convulsions provoquées par ses faiblesses économiques et sociales et nous livrons bataille contre le temps, dans le cadre de nos institutions démocratiques librement choisies, en vue de résoudre les problèmes qui retardent le développement de nos peuples. Il est évident que la libération et l'intensification des échanges commerciaux latino-américains renforceront la capacité de production de tous les pays et relèveront le niveau social de leurs habitants.

35. C'est pour ces raisons que nous avons assisté aux réunions tenues par l'ALALE. Au mois d'avril dernier, par exemple, le Venezuela a assisté comme observateur aux réunions de politique commerciale

tenues à Bogotà et aux réunions de planification du développement industriel tenues à Lima. De même, nous avons envoyé des représentants à toutes les réunions spéciales tenues par l'Association depuis le mois de juin dernier.

36. Au mois de mai dernier, le Gouvernement national a créé une commission chargée d'étudier l'intégration économique latino-américaine et composée de représentants des ministères de la production et d'entreprises privées.

37. Dans le cas du Venezuela, comme dans celui de tout autre pays, l'adhésion à l'ALALE implique des décisions qui obligent les membres à respecter les engagements minimaux stipulés dans le Traité de Montevideo et qui signifieraient en outre l'adoption de nouveaux critères dans la politique économique générale du pays, tant en ce qui concerne le commerce extérieur et ses institutions que dans les autres secteurs de l'économie vénézuélienne.

38. Les importations du Venezuela sont d'environ 1 200 millions de dollars chaque année, dont 30 millions d'achats à des pays d'Amérique latine. Le commerce du Venezuela avec les pays membres de l'ALALE représente environ 70 à 80 p. 100 de ce dernier chiffre. Cela donne une idée du potentiel de notre marché et en même temps des possibilités d'accroître nos échanges commerciaux avec l'Association.

39. Malgré la prudence et l'intérêt avec lesquels mon gouvernement suit l'évolution des mouvements d'intégration économique régionale, mon pays préfère encore donner la priorité aux aspects permanents de l'économie susceptibles d'intégration, parce que ce sont là précisément les caractéristiques durables qui auront plus tard des effets favorables dans la marche vers le développement économique de la région ou du monde dans lequel nous vivons. À l'appui de cette opinion, je citerai l'accord récemment conclu, dit Acte de San Cristóbal, signé le 7 août de cette année par les Présidents de la Colombie et du Venezuela, et qui reconnaît la nécessité de déployer des efforts communs pour le développement économique équilibré du bassin du fleuve Táchira. "La continuité des territoires de cette région et le caractère fondamentalement complémentaire de leurs ressources naturelles, ainsi que les sources communes de l'héritage culturel et des traditions historiques des deux nations, sont des conditions qui assureront les résultats bienfaisants de cette politique." De l'avis de mon gouvernement et sans aucun doute de l'avis du gouvernement colombien, l'Acte de San Cristóbal, qui vise la coopération économique entre nos deux pays, représente une contribution effective à l'intégration économique de l'Amérique latine et est parfaitement conforme à la tendance innovatrice et rationnelle de ces mouvements d'intégration.

40. À sa dix-septième session, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 1785 (XVII), la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont les conséquences et les répercussions seront certainement très importantes pour l'expansion du commerce international et l'évolution de sa structure.

41. Le Gouvernement vénézuélien a étudié attentivement les conclusions du Comité préparatoire désigné par l'Assemblée générale et spécialement la déclaration commune de représentants des pays en voie de développement. Il attend maintenant avec grand intérêt

les déclarations qui seront faites au sujet de l'ordre du jour provisoire proposé par le Comité et transmis par le Conseil économique et social.

42. Nous partageons l'idée selon laquelle, si le commerce international doit devenir "un instrument plus efficace de développement économique", il faut appliquer une "politique commerciale dynamique". Nous estimons que le moyen d'établir cette politique est prévu dans la déclaration qui énumère dans sa troisième partie quatre points fondamentaux dans le cadre desquels la Conférence pourra adopter des mesures concrètes: expansion des échanges entre pays ayant atteint un niveau de développement équivalent et entre pays se trouvant à des stades de développement différents; réduction des obstacles et restrictions au commerce; augmentation du volume des exportations de produits primaires des pays en voie de développement vers les pays industrialisés; élargissement des débouchés pour les exportations d'articles manufacturés et d'articles semi-finis en provenance des pays en voie de développement. Ce sont certainement les points fondamentaux à discuter et les bases de la nouvelle politique mondiale du commerce que les Nations Unies préconisent et appuient.

43. A la fin de l'année prendra fin le mandat du Venezuela au Conseil de sécurité, dont il a été élu membre à la seizième session de l'Assemblée générale. Nous avons accepté cette charge en ayant pleine conscience de la responsabilité que nous assumons, mais nous l'avons fait sans hésitation en raison de nos convictions pacifistes et de notre respect des buts et principes de l'Organisation. Nous avons estimé aussi que nous pourrions apporter notre contribution à la solution des graves problèmes dont le Conseil de sécurité doit connaître.

44. Les archives de l'Organisation conservent la chronique de la participation du Venezuela aux travaux du Conseil de sécurité et la preuve que le but constant du Venezuela a été le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le respect du principe de la libre détermination des peuples et le respect de la dignité de l'homme.

45. Le Venezuela partage avec d'autres Etats Membres la responsabilité que l'Assemblée générale lui a confiée en le nommant au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il y a maintenu son inébranlable et traditionnelle politique anticoloniale et a tout fait pour que les recommandations et décisions du Comité spécial satisfassent les aspirations de liberté des peuples qui sont encore soumis à un régime colonial.

46. Bien que les Nations Unies aient déployé des efforts considérables pour obtenir que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux soit pleinement appliquée, il faut reconnaître que, malgré certains progrès importants qui ont été réalisés, il reste encore des territoires où subsistent des obstacles à l'application des dispositions de la Déclaration.

47. Pour terminer, j'entreprendrai l'Assemblée générale d'une affaire qui revêt pour nous une importance particulière. Il s'agit de la question de la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique. L'an dernier, j'ai évoqué cette affaire tant en séance plénière de l'Assemblée qu'à la Commission politique spéciale. A la suite de conver-

sations amicales avec le représentant du Royaume-Uni, qui agissait au nom de son gouvernement et de celui de la Guyane britannique, nous nous sommes mis d'accord pour examiner le dossier de ce différend et communiquer le résultat de cet examen aux Nations Unies. Je suis heureux que nous approchions de la fin de la révision de la documentation qui avait été à la base de la décision arbitrale de 1899, regrettable pour nous en raison du grave préjudice territorial qui fut causé alors à notre République et que nous essayons maintenant de réparer.

48. Je suis également heureux d'annoncer qu'au début du mois de novembre je rencontrerai à Londres le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni pour mener à leur conclusion les conversations que nous sommes convenus de tenir à ce sujet.

49. Au début de mon discours, j'ai dit que la présente session de l'Assemblée générale s'ouvrirait dans un climat de moindre tension internationale. Je fais des vœux pour que cette tendance s'accroisse afin que nous puissions remplir notre mission en travaillant au problème de la tranquillité mondiale. Recherchons aussi la paix pour les bienfaits qu'elle apporte en elle-même, pour le développement et le progrès matériel et spirituel qu'elle favorise, et non simplement comme le seul moyen d'éviter la destruction.

50. M. DUGERSUREN (Mongolie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre élection aux hautes fonctions de président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale.

51. Comme de nombreux orateurs l'ont fait observer avec raison, la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies commence ses travaux dans une atmosphère plus favorable que la dix-septième session.

52. La dernière session de l'Assemblée générale, nous nous en souvenons, avait été assombrie par la crise très grave des Caraïbes qui avait mené l'humanité au bord d'une catastrophe thermonucléaire.

53. L'issue pacifique de cette crise, due à la politique pondérée et raisonnable du Gouvernement de l'Union soviétique et aux efforts des forces pacifiques, a été un événement d'une grande portée internationale qui s'est produit entre la dernière session de l'Assemblée générale et la présente session. Notre délégation désire insister, à ce sujet, sur la grande importance du fait que cette crise aiguë a été résolue et aussi et surtout sur l'importance de l'esprit conciliant et raisonnable qui a été déployé pour sa solution pacifique. Cet esprit constructif a ouvert de nouvelles voies pour aborder d'une façon positive d'autres questions brûlantes en matière de relations internationales.

54. C'est avec grand plaisir que nous parlerons maintenant d'un autre événement remarquable: la conclusion du Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé par l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. L'adhésion de la majorité écrasante des Etats du monde à ce traité représente un pas important vers la détente internationale et le renforcement de la paix mondiale.

55. La conclusion de ce traité constitue une nouvelle victoire de la politique de coexistence pacifique poursuivie fidèlement par les pays socialistes, de même qu'elle contribue de façon notable à améliorer la

confiance mutuelle et la compréhension entre les nations. Ce qu'il faut noter ici, c'est que des Etats ayant des systèmes sociaux différents ont pu surmonter leurs divergences et trouver une solution mutuellement acceptable à ce problème international. Cet exemple confirme le fait que, avec de la bonne volonté, des Etats qui ont un différend international peuvent le régler avec succès par la négociation. L'acceptation du traité d'interdiction des essais nucléaires par un nombre croissant d'Etats témoigne de la vitalité des principes de la coexistence pacifique.

56. Le Gouvernement de la République populaire mongole, dont la politique étrangère repose sur les principes de la coexistence pacifique, exprimant les aspirations du peuple mongol et comprenant l'importance de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, a adhéré l'un des premiers à ce traité, qu'il a signé simultanément à Moscou et à Londres, le 8 août 1963.

57. De l'avis de notre délégation, ce traité n'écarte pas le danger d'une guerre thermonucléaire et ne délivre pas non plus l'humanité du lourd fardeau de la course aux armements. Nous le saluons néanmoins comme un premier pas vers la solution positive d'un des problèmes les plus fondamentaux de notre temps, le problème du désarmement.

58. La délégation mongole estime par conséquent qu'il convient que l'Assemblée générale approuve formellement à sa présente session le Traité de Moscou, qui a été signé par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et qu'elle le considère comme un premier pas dans la voie du désarmement général.

59. Outre les circonstances que j'ai évoquées et qui sont favorables à une réduction de la tension internationale, je rappellerai certains autres événements qui ont contribué aussi à créer l'atmosphère dans laquelle la présente session se déroule. L'entente à laquelle l'URSS et les Etats-Unis sont parvenus au sujet de l'établissement d'une ligne de communication directe entre Moscou et Washington [voir A/5488, annexe I] et les nouvelles mesures de coopération entre ces deux pays dans le domaine de l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique méritent une mention spéciale.

60. Le Gouvernement de la République populaire mongole note avec satisfaction que des nations éprises de paix continuent à déployer leurs efforts, à l'Organisation et au-dehors, pour diminuer les tensions internationales et renforcer la confiance mutuelle entre les Etats.

61. Nous rappellerons à ce sujet les efforts de six pays non alignés d'Asie et d'Afrique qui ont fait la proposition de médiation que l'on sait au sujet du règlement pacifique du différend frontalier opposant la Chine et l'Inde.

62. J'ajouterai à ce propos que nous voyons dans des négociations pacifiques entre les parties intéressées le seul moyen correct de résoudre n'importe quel différend frontalier entre Etats.

63. Ma délégation attache une grande importance à la Conférence au sommet des Etats indépendants d'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abéba en mai 1963. Cette conférence a joué un rôle décisif dans la consolidation de l'unité des peuples de ce grand continent. Elle a en outre confirmé l'aspiration de ses participants à une meilleure atmosphère dans les relations internationales et à une solution positive des

problèmes internationaux brûlants tels que la dénucléarisation du continent africain et la réalisation du désarmement général et complet à l'échelle mondiale.

64. Nous pensons que la première tâche qui incombe à l'Assemblée générale à sa présente session est de consolider les premiers succès obtenus dans la voie vers l'amélioration de l'atmosphère internationale et le renforcement de la paix mondiale.

65. Cette tâche revêt une importance spéciale du fait que les tenants de la guerre froide et les ennemis de la paix et de la liberté des nations essaient, dans diverses parties du monde, d'aggraver la situation internationale. Un exemple frappant en est fourni par les actes de piraterie auxquels les contre-révolutionnaires cubains, aidés et soutenus par des forces réactionnaires de l'extérieur, se livrent contre la liberté et l'indépendance de la République de Cuba, dont le peuple héroïque a choisi sa propre voie vers une vie plus brillante et plus heureuse. Cuba ne menace personne. Cuba désire vivre en paix et avoir des relations amicales avec tous les Etats voisins sur la base des principes de la coexistence pacifique. Dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité dans cette région de l'hémisphère occidental, il faut que les Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats s'abstiennent d'intervenir dans les affaires intérieures de la République de Cuba et respectent leurs obligations internationales de non-agression envers ce pays.

66. La délégation de la République populaire mongole partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, dans l'introduction à son Rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/5501/Add.1], où il dit que si le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires est suivi d'un accord sur d'autres mesures visant à atténuer la tension internationale et à établir la confiance entre les Etats, il pourra inaugurer une ère nouvelle de meilleure compréhension entre les nations et créer un climat international plus favorable qui fraierait la voie au désarmement général et complet, ainsi qu'à l'instauration d'une paix et d'une sécurité internationales stables, ce qui demeure le but essentiel des Nations Unies.

M. Bindzi (Cameroun), vice-président, prend la présidence.

67. Ayant en vue ces nobles objectifs, nous estimons que de nouveaux efforts doivent être faits pour parvenir à un accord sur l'arrêt des essais souterrains d'armes nucléaires, conformément à l'esprit explicitement exprimé du Traité de Moscou. La conclusion d'un tel accord serait un nouveau pas vers un accord sur le désarmement général et complet, qui est le problème capital de notre époque. La création de zones dénucléarisées dans diverses parties du monde et la conclusion d'un accord international tendant à prévenir la dissémination des armes nucléaires faciliteraient aussi un progrès vers la solution de ce problème essentiel.

68. La position du Gouvernement de la République populaire mongole en ce qui concerne le problème du désarmement général et complet a été exposée clairement dans les déclarations faites par nos délégations aux sessions précédentes de l'Assemblée générale. Notre gouvernement a appuyé fermement les propositions de l'Union soviétique prévoyant des mesures constructives en vue de la mise en œuvre du désarmement général et complet. Selon ces propo-

sitions, la première étape du désarmement général et complet consisterait en la liquidation des véhicules porteurs d'armes nucléaires, accompagnée du démantèlement de toutes les bases militaires à l'étranger et du retrait des troupes stationnées en territoire étranger.

69. De l'avis de la délégation mongole, le programme de désarmement par étapes proposé par l'Union soviétique dans son projet de traité de désarmement général et complet^{3/} et les additions et modifications apportées par la suite sont d'une nature vraiment constructive et visent à la mise en œuvre véritable du désarmement général et complet.

70. Il est regrettable de noter que les travaux du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement n'ont fait encore aucun progrès. Les puissances occidentales s'en tiennent toujours à leur ancienne position dans les négociations qui se déroulent à ce comité. Dans le monde entier, les gens exigent que des progrès concrets soient accomplis le plus tôt possible dans la réalisation du désarmement général et complet. En conséquence, notre délégation donne son plein appui à la nouvelle proposition faite à la présente session par la délégation de l'Union soviétique [1208ème séance] et tendant à réunir au premier trimestre ou au premier semestre de 1964 une conférence des Etats membres du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement avec la participation des dirigeants au sommet. A notre avis, une telle conférence aiderait certainement beaucoup les travaux du Comité en ouvrant la voie à l'élaboration de mesures pratiques mutuellement acceptables en vue du désarmement, ce qui est l'objectif principal du Comité. Le Gouvernement soviétique s'est déclaré disposé à accepter que l'Union soviétique et les Etats-Unis conservent un nombre limité de missiles sur leur propre territoire, non seulement jusqu'à la fin de la deuxième étape du désarmement, mais même jusqu'à la fin de la troisième étape. Cette position adoptée par l'Union soviétique mérite un examen sérieux.

71. Comme on le sait, le Gouvernement de l'Union soviétique a fait récemment plusieurs autres propositions tendant à amener une nouvelle atténuation de la tension internationale et à créer un climat favorable à l'accomplissement de l'objectif principal, le désarmement général et complet. En particulier, il a proposé la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats membres de l'OTAN et les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie. Cette proposition est d'une importance considérable eu égard à la situation actuelle en Europe où les troupes de toutes les grandes puissances nucléaires des deux blocs militaires sont face à face.

72. A notre avis, une solution positive de cette question engendrera à son tour des conditions plus propices à des mesures tendant à stabiliser et à réduire par la suite les budgets militaires des Etats, à diminuer les effectifs des troupes étrangères en garnison en Allemagne de l'Ouest et dans la République démocratique allemande, à prévenir les attaques par surprise, etc. Le monde attend maintenant la réponse que les puissances occidentales donneront à ces nouvelles propositions de l'Union soviétique.

73. Notre délégation espère que les puissances occidentales, tenant compte des réalités d'aujourd'hui et

de l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, prendront des mesures positives pour permettre la réalisation de ces propositions.

74. Cependant, si on en juge par les déclarations des dirigeants des puissances occidentales en général et des Etats-Unis en particulier, on pourrait avoir l'impression qu'ils préféreraient discuter seulement des mesures visant à prévenir les attaques par surprise et écarter la question du désarmement. Des mesures partielles de cette nature amélioreraient sans doute un peu la situation internationale, mais notre délégation tient à souligner ici que les peuples de tous les pays exigent non pas des accords partiels sur des problèmes limités mais la réalisation d'un désarmement général et complet qui peut seule garantir une paix durable dans le monde.

75. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je ferai quelques brèves observations sur un autre problème important, dont la solution positive créera une atmosphère favorable au maintien de la paix en Europe et dans le monde entier. Je veux parler du problème de l'Allemagne.

76. La position des pays socialistes sur cette question procède du fait qu'ils ont reconnu la situation réelle qui existe actuellement en Europe, à savoir l'existence de deux Etats allemands souverains, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Nous croyons donc fermement que la conclusion d'un traité de paix avec les deux Etats allemands et la solution de la question de Berlin-Ouest sur cette base feraient disparaître les séquelles de la seconde guerre mondiale en Europe et contribueraient ainsi à maintenir la paix et la sécurité des nations. Les milieux dirigeants de Bonn, qui cherchent à modifier par la force les frontières établies après la seconde guerre mondiale et qui tentent de s'arroger le droit de parler au nom de l'Allemagne entière, refusent évidemment d'accepter cette solution. Les exigences revanchardes des milieux dirigeants de la République fédérale d'Allemagne, la politique qu'ils poursuivent pour entraver le règlement pacifique du problème allemand et les actes de provocation de la République fédérale d'Allemagne contre la République démocratique allemande sont parmi les causes principales des difficultés qui aggravent la tension internationale en Europe.

77. La politique étrangère du Gouvernement de la République démocratique allemande est fondée sur des principes tout différents. Les efforts que la République démocratique allemande poursuit inlassablement pour trouver au problème allemand une solution conforme aux intérêts du peuple allemand tout entier, pour maintenir la paix et la sécurité en Europe et dans le monde, renforcent son prestige international d'Etat socialiste épris de paix, qui adhère au principe du développement d'une coopération amicale entre les Etats.

78. A ce sujet, notre délégation note avec regret l'attitude discriminatoire adoptée envers la République démocratique allemande, attitude qui s'est manifestée jusqu'à présent à propos de l'entrée de cette nation en qualité de membre et de sa présence dans les réunions internationales qui se tiennent sous les auspices des Nations Unies et des institutions spécialisées. Cette attitude s'est manifestée aussi à propos de l'adhésion de la République démocratique allemande aux traités internationaux conclus grâce à la participation des Nations Unies, et nous le déplorons également, car des actes aussi peu justifiés encouragent

^{3/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe 1, c.

d'une manière ou d'une autre ceux qui tentent d'empêcher sur les droits légitimes de cet Etat souverain. Nous estimons qu'il faut mettre fin à une pratique aussi irrégulière, qui va nettement contre le principe d'universalité énoncé dans la Charte des Nations Unies.

79. La désintégration du système colonial entre dans sa phase finale sous la pression du mouvement de libération nationale des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Plus des quatre cinquièmes des peuples d'Afrique ont brisé les chaînes de l'esclavage colonial. Aujourd'hui, la lutte héroïque pour la libération nationale est plus vigoureuse que jamais dans les dernières colonies qui subsistent, l'Angola, la Guinée dite portugaise, le Mozambique, les deux Rhodésies, le Nyassaland et d'autres territoires et possessions coloniales. Le mouvement de libération des peuples d'Amérique latine contre la domination impérialiste étrangère gagne en intensité.

80. Le peuple mongol condamne énergiquement le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et réclame, comme tous les autres peuples épris de paix, que le honteux système colonial soit éliminé au plus vite. Comme nous l'avons déjà dit, nous attachons beaucoup d'importance aux décisions prises à la Conférence au sommet des Etats indépendants d'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abéba. La Conférence a adopté des mesures pour prêter aide et assistance aux peuples africains qui souffrent encore de l'oppression coloniale. A cet égard, la Conférence elle-même représente une nouvelle étape dans le mouvement de libération nationale des peuples de ce continent.

81. Le Gouvernement de la République populaire mongole insiste pour que soient exécutées rigoureusement les décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies qui condamnent la politique d'apartheid du régime raciste de la République sud-africaine et qui prévoient l'application de sanctions politiques, économiques et autres contre ce régime. Nous appuyons aussi la demande des pays d'Afrique tendant à ce que des sanctions analogues soient prises contre le Gouvernement portugais, qui se refuse obstinément à accorder leur indépendance à ses colonies d'Afrique et se livre à des représailles brutales contre la population autochtone.

82. Trois ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, mais le honteux système colonial n'a pas encore disparu de la surface de la terre. Aujourd'hui, plus de 50 millions d'habitants de notre planète souffrent encore sous le joug des colonisateurs impérialistes, qui ont fait brutalement fi des dispositions de cette déclaration historique.

83. Les colonisateurs s'efforcent actuellement de maintenir à tout prix leur domination sur les dernières petites colonies qui leur restent et ils ont recours à diverses manœuvres subtiles pour masquer leur politique expansionniste d'asservissement des peuples coloniaux. Sous le couvert d'une "assistance" aux pays en voie de développement, les puissances coloniales poursuivent une politique de néo-colonialisme.

84. Il n'est pas surprenant d'entendre de temps à autre des voix s'élever, même dans cette enceinte, pour conseiller aux peuples coloniaux et non autonomes de ne pas se "hâter indûment" et de ne pas recourir à des "moyens extrêmes", et même pour les engager à rechercher "des intérêts communs et des accords"

avec les colonisateurs. A ce sujet, un proverbe vient à l'esprit: "Dieu me garde de mes amis, je me charge de mes ennemis."

85. Nous nous réjouissons, bien entendu, de l'issue pacifique de la lutte de ces peuples pour leur indépendance et leur liberté. Nous tenons cependant à déclarer catégoriquement que conseiller aux peuples opprimés de rechercher des intérêts communs et des accords avec les colonisateurs revient à leur demander de subir sans réagir les outrages arbitraires et les actes de violence commis par les oppresseurs étrangers. Ceux qui donnent de tels conseils se prétendent les amis des peuples asservis, mais ils ne sont que des partisans du colonialisme.

86. La délégation de la République populaire mongole est d'avis que l'Organisation des Nations Unies et ses Membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre immédiate et complète de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux afin que, le jour du vingtième anniversaire de l'Organisation, nous puissions célébrer la disparition totale du régime colonial. Nous espérons que la dix-huitième session nous aidera comme il convient à atteindre ce but.

87. La République populaire mongole, en tant que nation pacifique d'Asie, soutient énergiquement la cause du maintien et du renforcement de la paix dans le monde et elle ne peut que se préoccuper particulièrement du maintien de la paix et de la tranquillité dans cette partie du monde. Notre pays désire coopérer amicalement avec toutes les nations d'Asie sur la base des principes de la coexistence pacifique.

88. Il faut reconnaître que les nations pacifiques sont fort alarmées devant la situation actuelle des relations internationales dans certaines régions de ce continent. Sous prétexte d'accorder une "assistance" sur la base d'accords bilatéraux et multilatéraux, les puissances impérialistes, notamment les Etats-Unis d'Amérique, intensifient leurs menées expansionnistes en Asie.

89. Dix années se sont déjà écoulées depuis qu'en Corée un cessez-le-feu a été décidé et un accord d'armistice a été signé. Cet armistice, cependant, ne s'est pas encore transformé en une paix durable. La Corée reste dans un état de tension extrême et demeure divisée en deux parties, le Nord et le Sud. Le chaos politique et la débâcle économique qui résultent de la domination des impérialistes étrangers et de leurs marionnettes sont les traits dominants de la situation actuelle en Corée du Sud.

90. La présence de troupes étrangères et la transformation de ce pays en bases militaires étrangères empêchent la solution pacifique de la question coréenne sur une base juste et démocratique, et représentent en outre une menace grave contre la paix en Extrême-Orient et dans le monde entier. L'alliance militaire et politique entre la junte militaire de la Corée du Sud et les forces militaristes du Japon aggrave encore la situation dans la région.

91. Le Gouvernement de la République populaire mongole insiste une fois de plus pour que les troupes américaines et autres troupes étrangères se retirent immédiatement de la Corée du Sud, et que le peuple coréen puisse ainsi régler par lui-même et pour lui-même la question de l'unification de sa patrie.

92. La situation tendue qui règne au Viet-Nam du Sud et au Laos est devenue la cause de graves préoccupations pour toutes les nations éprises de paix. En violation flagrante de l'Accord de Genève^{4/}, les Etats-Unis ont en fait occupé le Viet-Nam du Sud, mènent une "guerre non déclarée" contre la population pacifique et les forces patriotiques de ce pays, et exploitent de façon hypocrite le slogan de la lutte contre une prétendue "agression communiste" pour camoufler leur propre agression.

93. Ces jours derniers, le régime Ngo Dinh Diem s'est livré à des opérations punitives inhumaines contre les habitants pacifiques du Viet-Nam du Sud. Les moines bouddhistes sont assassinés jusque dans leurs pagodes, et les manifestations d'étudiants, de professeurs et d'autres éléments de la société qui exigent la fin immédiate de pareilles atrocités sont réprimées par la force.

94. La clique Ngo Dinh Diem, rendue furieuse par le mouvement de libération qui s'accroît rapidement et s'étend pratiquement à toutes les couches de la population du Viet-Nam du Sud, a recours aux méthodes de répression les plus impitoyables.

95. Il n'est peut-être pas inutile de citer ici l'aveu fait le 22 août dernier par le New York Times, qui disait: "La crise au Viet-Nam du Sud a pour cause le caractère dictatorial et oppresseur du gouvernement de la famille Ngo et le fait qu'il est très généralement impopulaire."

96. Chaque fois que le régime Ngo, déchiré par des dissensions internes, ne se montre pas suffisamment efficace dans la répression par la force des mouvements patriotiques populaires, Washington menace de diminuer son aide en dollars. Saïgon se soumet et s'empresse de faire savoir qu'il ne néglige aucun effort pour intensifier ses opérations punitives. Cependant, comme on le sait, tout cela est inutile. Le Gouvernement des Etats-Unis devrait comprendre que ni les dollars ni les missions de hautes personnalités américaines ne sauveront de la chute finale le régime Ngo, qui n'a pas l'appui du peuple.

97. Que faut-il faire pour rétablir la paix véritable et la liberté démocratique au Viet-Nam du Sud? Les Etats-Unis doivent mettre immédiatement fin à leur intervention flagrante dans les affaires intérieures du Viet-Nam du Sud et en retirer tout leur personnel militaire. Il faut donner au peuple du Viet-Nam du Sud la vraie possibilité de se prononcer sur ses propres problèmes sans aucune ingérence extérieure.

98. Mon pays, avec 15 autres pays d'Asie et d'Afrique, a soumis pour examen à la présente session de l'Assemblée générale une question relative à la violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud [A/5489 et Add.1 à 3]. A ce sujet, nous croyons devoir déclarer ici que le fond de cette question ne se limite pas exclusivement à la violation des droits de l'homme; il s'agit, comme je l'ai déjà indiqué, de problèmes beaucoup plus graves. La délégation mongole est certaine que l'Assemblée générale examinera cette importante question avec toute l'attention voulue et prendra une décision conforme aux exigences légitimes de l'opinion mondiale, qui demande qu'il soit mis fin immédiatement à la terreur et à la répression exercées contre la population pacifique du Viet-Nam

du Sud et que cesse l'intervention armée des Etats-Unis dans les affaires intérieures de ce pays.

M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.

99. L'ingérence étrangère, manifeste dans les affaires intérieures du Laos au mépris des Accords de Genève, et la réapparition des forces réactionnaires dans ce pays portent atteinte à son indépendance nationale, à son unité et à sa neutralité. La solution du problème laotien par des moyens pacifiques et l'adoption de mesures pour empêcher une guerre civile dans ce pays sont nécessaires pour maintenir la paix en Asie du Sud-Est.

100. Les peuples d'Asie s'inquiètent vivement de la décision dangereuse prise par le Gouvernement japonais d'ouvrir ses ports aux sous-marins américains Polaris et d'offrir son territoire pour y établir des bases de bombardiers américains porteurs d'armes nucléaires.

101. Notre délégation espère que l'Assemblée générale prendra des mesures précises pour couper court à cette évolution dangereuse des événements en Asie du Sud-Est et en Extrême-Orient. Nous aurons ainsi contribué nettement à maintenir et à consolider la paix en Asie et dans le monde entier.

102. J'aborderai maintenant brièvement une question particulière. Comme on le sait, le Gouvernement de la République populaire mongole, guidé par un idéal humanitaire, avait proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la présente session de l'Assemblée générale la question de la politique de génocide pratiquée par les autorités irakiennes contre le peuple kurde. Tous les représentants ici présents sont sans doute au courant de la répression inhumaine et brutale menée par les autorités irakiennes contre le peuple kurde en guise de réponse aux aspirations légitimes de ce peuple, qui réclame l'autonomie locale dans le cadre de la République d'Irak. Je n'ai pas l'intention de parler ici de l'accueil favorable que cette proposition a rencontré dans l'opinion publique, ni de la réaction qu'elle a provoquée dans les milieux dirigeants de l'Irak. Ma délégation veut simplement expliquer les motifs qui l'ont amenée à retirer sa demande d'inscription de la question kurde à l'ordre du jour de la dix-huitième session. Si nous n'avons pas insisté pour que cette question soit discutée, c'est surtout parce que nous respectons l'esprit de solidarité des pays d'Afrique et d'Asie et que nous sommes soucieux de le préserver, et que nous avons donc tenu compte des opinions exprimées par les délégations de plusieurs pays amis d'Afrique et d'Asie. Cependant, fidèles à nos principes hautement humanitaires, nous nous réservons le droit de soulever cette question de nouveau si l'évolution des événements nous y oblige. Nous restons fermement convaincus que lorsque le sort de tout un groupe ethnique en quelque pays que ce soit est en cause, nul n'a le droit de s'en désintéresser s'il respecte les principes de justice et d'humanité.

103. La délégation de la République populaire mongole estime que les Nations Unies doivent jouer un rôle toujours plus grand dans la vie économique internationale, conformément aux buts et aux principes de la Charte. Ma délégation note avec satisfaction la tendance très nette qui se manifeste en ce sens depuis quelques années.

^{4/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés à Genève le 20 juillet 1954.

104. Sur proposition de l'Union soviétique, la dix-septième session de l'Assemblée générale a discuté des questions très importantes comme celle des conséquences économiques du désarmement et celle de la convocation d'une conférence internationale du commerce; elle a adopté sur ces questions des résolutions essentielles et a revêtu à cet égard une importance particulière. A la dernière session, notre délégation a appuyé chaleureusement, à l'occasion de nos discussions sur l'extension de la coopération économique internationale, la décision de convoquer une conférence internationale sur les questions relatives au commerce et au développement.

105. Ma délégation estime que la tâche essentielle de cette conférence sera d'ouvrir la voie à des relations nouvelles dans le domaine de la coopération économique et commerciale internationale entre Etats ayant des systèmes sociaux différents et ayant atteint des niveaux différents de développement économique, et d'établir les principes fondamentaux de cette coopération. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devra donc adopter des décisions concrètes sur des questions aussi importantes que celle de l'élimination des politiques discriminatoires en matière commerciale qui sont suivies par des groupes exclusifs, celle de la création d'une organisation mondiale du commerce comprenant tous les Etats sans exception et celle de l'expansion de la coopération économique et du commerce sur la base des principes de l'égalité et de l'intérêt mutuel. Nous sommes convaincus que des relations commerciales fondées sur ces principes créeront des conditions favorables à l'amélioration de la situation internationale générale.

106. Près de 20 années se sont écoulées depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, des changements considérables se sont produits dans le monde, notamment dans les rapports entre les forces politiques qui jouent sur la scène internationale. Le nombre des Membres de l'Organisation est passé de 51 Etats au début à 111 maintenant. L'entrée à l'Organisation de nouveaux pays indépendants d'Asie et d'Afrique et l'élargissement des rangs des pays socialistes ne peuvent manquer d'exercer une influence favorable sur la nature de ses activités.

107. L'image véritable du monde d'aujourd'hui et les buts et les principes de la Charte, qui font de l'Organisation l'instrument principal du maintien de la paix universelle, exigent que l'œuvre des Nations Unies devienne plus efficace et plus fructueuse. Pour satisfaire à cette exigence, les Nations Unies devraient devenir véritablement universelles et la composition de leurs organes principaux devrait être mise en harmonie avec les réalités de l'heure. Pourtant, une situation anormale continue de se présenter à l'Organisation.

108. Les droits légitimes de la République populaire de Chine, un des Membres fondateurs de l'Organisation et un des membres permanents du Conseil de sécurité, n'ont pas encore été rétablis, en raison de la politique discriminatoire et à courte vue de certains pays occidentaux. Cette situation anormale porte atteinte au prestige de l'Organisation et à l'efficacité de ses travaux.

109. La délégation de la République populaire mongole demande instamment qu'il soit mis fin à la politique de discrimination contre le grand peuple chinois. Le Gouvernement de la République populaire mongole

insiste, comme il l'a déjà fait, pour que le siège de la Chine à l'Organisation soit occupé uniquement par le représentant du Gouvernement de la République populaire de Chine. La clique de Tchang Kai-chek, retranchée dans l'île de Taiwan qui est partie intégrante du territoire de la République populaire de Chine, ne représente personne. Elle n'a pas le droit d'occuper le siège de la Chine à l'Organisation, et ses représentants doivent être renvoyés immédiatement de tous les organes des Nations Unies.

110. La délégation mongole partage entièrement l'opinion des représentants des pays d'Asie et d'Afrique sur la nécessité de modifier la structure de certains organes des Nations Unies, car ce serait là une mesure qui répondrait de manière adéquate aux réalités actuelles. Néanmoins, nous devons noter avec regret qu'une violation de la justice donne naissance à une nouvelle injustice. L'absence de la République populaire de Chine de l'Organisation est devenue, ironiquement, un des obstacles qui empêchent une représentation adéquate des nouveaux Etats indépendants dans les organes principaux des Nations Unies.

111. Toute modification apportée à la structure fondamentale des organes principaux des Nations Unies, modification qui s'impose étant donné l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation, implique nécessairement la révision de la Charte. Ma délégation estime que discuter cette question sans la participation de la République populaire de Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, serait violer la Charte. D'autre part, nous considérons comme appropriée et réalisable la proposition tendant à réviser la répartition actuelle des sièges dans certains des organes principaux des Nations Unies entre les principales régions géographiques, de manière à assurer à chaque région une représentation équitable.

112. Le peuple mongol, qui poursuit ses travaux pacifiques et constructifs pour parachever l'édifice socialiste du pays, tient à conserver des relations de paix et d'amitié avec tous les peuples et à étendre sa coopération amicale à toutes les nations, dans l'esprit des principes élevés de la Charte des Nations Unies. La Mongolie est profondément persuadée que, dans le monde entier, les peuples arriveront, en unissant leurs efforts, à réaliser la paix et à la protéger contre toute infraction.

113. Ma délégation donne à l'Assemblée générale l'assurance que le peuple mongol, dont l'idéal est la paix, une paix sans paroles belliqueuses et sans armes de guerre, ne ménagera aucun effort pour soutenir les activités des Nations Unies qui auront pour but et pour fin la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

114. M. ZEA (Colombie) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, la Colombie et la délégation qui est venue la représenter se réjouissent particulièrement de votre présence au poste de président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes fiers que nos travaux soient présidés par un fils du Venezuela, pays avec lequel, il est superflu de le dire, nous avons cultivé une amitié fraternelle qui se confond dans le passé avec le culte commun pour notre père et libérateur, Simón Bolívar, et qui se renforcera de plus en plus avec le temps comme une sûre garantie de la prospérité des deux peuples frères dans un avenir que nous savons glorieux. Recevez, Monsieur le Président, les félicitations chaleureuses de notre gouvernement.

115. C'est aussi au nom de notre gouvernement que je salue cordialement les représentants ici réunis de tous les pays du globe. Qu'ils apportent à leurs gouvernements l'hommage d'admiration que le Gouvernement colombien offre à tous leurs peuples et les vœux qu'il forme pour leur progrès et leur bonheur.

116. Malgré les prédictions pessimistes de beaucoup, l'Organisation mondiale se montre aujourd'hui plus forte et plus sûre d'elle-même. On pourrait dire que, une fois passé les premières étapes, elle a pris une impulsion ferme et que chaque jour diminue la possibilité de son effondrement ou de son affaiblissement. Son influence dans les relations entre les peuples ne peut plus être ignorée. Les nouveaux pays indépendants lui ont apporté, avec un sang nouveau, un souffle vital. Aujourd'hui, la vie de l'Organisation est protégée par l'affection de toutes les nations qui ont confiance qu'elle est le sûr garant de leur propre survivance et qui ont foi dans les principes immortels de sa Charte fondamentale et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une entité qui repose sur une doctrine aussi grandiose, sur des postulats philosophiques aussi élevés, ne pourrait facilement disparaître. Si cet événement devait se produire, il en résulterait certainement, à l'époque où nous vivons, la disparition de l'humanité ou tout au moins du trésor de culture et de civilisation accumulé au cours des millénaires.

117. Ceux qui n'ont pas foi en leur tâche n'apprécient pas parfaitement la grandeur de leurs réalisations. Dix-huit années d'existence se sont écoulées, et déjà la partie de l'humanité qui n'est pas représentée ici et y faisant valoir ses droits, ses aspirations et ses intérêts dans un profond sentiment égalitaire se réduit à bien peu. Les plus graves crises de la politique internationale, dont beaucoup auraient pu nous mener à une nouvelle conflagration universelle, ont été conjurées ici. L'assistance technique, l'aide économique, la contribution au développement spirituel des peuples, l'échange d'idées entre les dirigeants de la communauté internationale ont tous apporté d'inappréciables bienfaits aux générations présentes et ont valu au monde des progrès auxquels nul ne songeait jadis. Nous devons donc nous sentir satisfaits et optimistes. Il serait cependant injuste de ne pas rendre l'hommage qu'ils méritent à ceux qui ont assuré la direction de l'Organisation, aux fonctionnaires du Secrétariat à toutes les époques et particulièrement, avec un tribut de reconnaissance, à notre éminent Secrétaire général U Thant, dont les actions ont répondu exactement à la confiance que l'Assemblée lui a témoignée lorsqu'elle l'a élevé à une fonction assortie d'aussi graves responsabilités.

118. Toutefois, ce que l'Organisation mondiale a réalisé jusqu'à présent ne la met pas à l'abri du défi que l'immense tâche qui est devant elle lui présente tous les jours. Ce qui reste à faire sera chaque jour de plus en plus immense que ce qui a été fait. L'évolution de l'humanité au cours de son histoire orageuse s'est accomplie et s'accomplit par une lutte gigantesque contre les circonstances les plus adverses. Ce qui importe, c'est d'avoir prouvé qu'il existe l'esprit de décision pour surmonter tous les obstacles et la capacité morale et intellectuelle de parvenir à cette fin. Certes, il conviendrait d'examiner quels sont les instruments dont nous disposons pour les efforts futurs et de discerner quelles sont les faiblesses de l'Organisation pour y

remédier. Des dispositions ont déjà été prises à cette fin et il faut y persévérer malgré les écueils auxquels la réalisation de cette tâche indispensable se heurte.

119. Il n'est peut-être pas un seul Etat Membre qui soit sans estimer qu'une révision de la Charte des Nations Unies soit nécessaire ou souhaitable. Certains peuvent hésiter quant à l'opportunité de la réviser, mais il est certain qu'il existe des questions de fond qui devraient faire l'objet d'amendements et d'autres questions qui, bien que de simple procédure, sont en fait aussi importantes et devraient donner lieu à amendement pour la même raison. Depuis San Francisco, par exemple, plusieurs des pays qui ont participé à la fondation de l'Organisation, parmi lesquels la Colombie, ont présenté des observations au sujet du privilège du veto réservé aux puissances victorieuses, c'est-à-dire aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Leurs inquiétudes, celles qu'ils ont exprimées à l'époque, se sont bientôt trouvées maintes fois confirmées. Il faudra qu'un jour l'Assemblée générale abroge ce système du veto, qui contrevient aux principes élémentaires d'égalité juridique et de démocratie internationale. Nous comprenons nous-mêmes que ce ne sera pas possible tant que nous vivons dans une atmosphère de méfiance et de tension comme celle que nous respirons, depuis des lustres, en toute cette époque de guerre froide. Nous comprenons aussi que, dans ce climat de crainte réciproque et de méfiance mutuelle, les Nations Unies auraient probablement été engagées à plusieurs reprises dans la voie de la dissolution s'il n'y avait pas eu le système de veto. Notre souhait est de voir cette atmosphère s'éclaircir, l'avenir se prêter mieux à une réforme fondamentale et les méfiances se dissiper afin qu'on puisse parvenir sur ce point à un accord utile.

120. Il est cependant un amendement qui ne devrait pas susciter de controverses sérieuses et qui est nécessaire à tous égards. La délégation colombienne désire appuyer dès maintenant la recommandation faite tant par le Conseil économique et social que par certains membres du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte, tendant à élargir la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social de manière à assurer dans ces organes une représentation satisfaisante de toutes les régions géographiques. A notre avis, cette réforme devrait être étudiée et, il faut le souhaiter, adoptée à la présente session, en application de l'Article 108 de la Charte. La délégation colombienne espère que, puisqu'un tel amendement a simplement pour but d'adapter la composition de ces organes à l'augmentation constante du nombre des Membres de l'Organisation, ceux qui se sont opposés à cette réforme non en raison de son principe mais pour des motifs d'opportunité les abandonneront avec compréhension et contribueront dans un bon esprit à la solution d'un problème qui ne peut être différé sans qu'il en résulte une situation inexcusable et non équitable au préjudice des Etats africains, qui représentent une part très importante des membres de l'Assemblée.

121. La Colombie a adhéré de grand cœur au récent Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau [voir A/5488]. A quelques exceptions explicables encore qu'injustifiables, l'humanité a salué avec émotion ce traité si encourageant conclu après tant de travaux. Les hommes d'Etat

qui l'ont négocié ont affirmé ensemble que cet accord n'est ou pourrait n'être que le prélude à d'autres mesures plus importantes pouvant mettre fin à la tension internationale et à ce qu'on appelle la guerre froide. C'est sur cette confiance que le monde entier se repose aujourd'hui. Ceux qui tiennent dans leurs mains le destin du genre humain auraient devant l'histoire une responsabilité grave s'ils échouaient maintenant et ne répondaient pas à cet espoir angoissé. Mais les conditions dans lesquelles cet accord a été signé, les déclarations par lesquelles il a été annoncé au monde entier, les dispositions prises au départ pour le préparer, tout inspire un optimisme dont nous espérons qu'il ne se révélera pas illusoire.

122. Après les immenses efforts déployés afin d'aboutir à la cessation des essais d'armes nucléaires par les Nations Unies et par la Conférence des dix-huit puissances réunies à Genève pour étudier la question du désarmement général et complet alors que l'humanité était effrayée devant l'accumulation d'engins de destruction totale dans les arsenaux des grandes puissances et exposée aux conséquences mortelles de la contamination radio-active de l'atmosphère, et dans le climat d'agressivité qui caractérisait depuis plusieurs années la confrontation du monde socialiste et du monde capitaliste, une voix s'est fait entendre, celle du chef de la plus puissante collectivité humaine de l'histoire, celle du président Kennedy. Elle s'est élevée avec éloquence et solennité pour donner un avertissement en faveur de la paix dans un des discours les plus importants des dernières années, le discours qu'il a prononcé le 10 juin 1963 à l'Université américaine de Washington. En cette occasion, le président Kennedy a annoncé l'accord intervenu entre lui-même, le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, et le chef du Gouvernement britannique, M. MacMillan, pour entamer à Moscou des conversations à un niveau élevé, afin de s'entendre sur ce traité. On sait l'heureuse conclusion de ces conversations. La signification, l'importance de cet accord découlent de ce message historique qui n'a peut-être pas eu, en son temps, la portée qu'aujourd'hui nous apercevons et nous saluons.

123. Il faut assurer la paix, consolider la paix, préserver la paix, faire fructifier la paix. Le Traité de Moscou, qui offre d'aussi flatteuses perspectives à ce grand programme, doit se traduire dans le monde d'aujourd'hui par des manifestations de rapprochement et de compréhension éliminant à jamais les craintes, atténuant l'âpre langage de la guerre, remplaçant la méfiance et la peur par la sécurité et la confiance. Pour cela, comme l'a dit le président Kennedy, il faut commencer par revoir nos positions, par faire notre examen de conscience, par vérifier si nous, qui nous sommes enrôlés dans un groupe contre l'autre, sommes certainement les dépositaires de la vérité, ou si nous ne pourrions pas être influencés à certains égards par l'erreur. Il faut éclaircir les esprits; il faut finalement chercher et réaliser une entente véritable. Si on y parvient, tout le bonheur que nous espérons pour le genre humain sera possible un jour.

124. Pour cela, on ne peut s'en tenir à la seule coexistence pacifique. Pour vivre dans un monde désarmé, il faut non seulement coexister, mais encore cohabiter. La coexistence pacifique telle qu'on l'a comprise et pratiquée n'est qu'une paix armée marquée par la violence physique et verbale, la guerre dans les coulisses. Nous pensons que nos systèmes de vie et de gouvernement sont les seuls bons et que les

autres sont funestes, mais le désir existera toujours de part et d'autre de détruire ce que l'on considère comme mauvais. Les dirigeants du communisme exècrent le capitalisme, qu'ils accusent d'être la cause des malheurs de l'humanité, de l'esclavage, du maintien de grandes multitudes dans le désespoir et dans l'ignorance. Aussi souhaitent-ils un mode de vie différent, modelé sur leurs systèmes et sur leur philosophie. D'un autre côté, pour beaucoup d'habitants de l'Occident, c'est le communisme qui est un système dangereux, mauvais, profondément perturbateur, la force aveugle du matérialisme qui s'oppose aux forces de l'esprit. Avec des positions aussi radicales, les parties en présence ne peuvent continuer à s'affronter sans que l'anéantissement devienne inévitable. Il est donc indispensable de procéder à un lavage de cerveaux pour que chacun revioie ses positions, pour veiller à ce que les dirigeants, sous toutes les latitudes, dans le domaine politique comme dans le domaine culturel, remplacent leurs attitudes anciennes par un mode de pensée reposant sur la réflexion et l'analyse. La coexistence pacifique des nations doit se transformer en une cohabitation constructive et harmonieuse.

125. Nous devons savoir qu'à l'intérieur des deux systèmes, que certains opposent comme deux ordres inconciliables, existent des tendances puissantes qui en altèrent les caractéristiques essentielles et finiront par les rapprocher. Ce sont les progrès de certaines formes du socialisme dans les pays capitalistes et le désir irrépressible de liberté dans les pays communistes. Il y a là dans le monde actuel un fait indiscutable. Dans chaque camp, les fanatiques et les réactionnaires s'efforcent en vain d'arrêter ces mouvements. Pourquoi ne pas prendre alors dans les deux systèmes ce qui s'adapte le mieux aux nécessités de la société d'aujourd'hui et à la conformation spirituelle de l'être humain?

126. Cependant, le chemin est ardu. L'orthodoxie marxiste considère le "revisionnisme", c'est-à-dire la seule possibilité d'un réexamen de sa doctrine par ses propres dirigeants, comme le plus grand péril pour le sort du communisme dans le monde. Les dirigeants du communisme peuvent accepter et acceptent d'ailleurs les erreurs de procédure, mais non les erreurs de postulat. La discussion publique et même privée sur la philosophie marxiste est impossible dans les pays qu'on appelle socialistes et quiconque est en désaccord avec ceux qui sont les plus haut placés pour l'expliquer et l'interpréter, ou quiconque se risque même à suggérer une modification ou une amélioration, est subjugué par le système lui-même. Nombreux sont les exemples de ceux qui ont été emprisonnés, exilés ou exécutés simplement pour avoir dit ce qu'ils considéraient comme la vérité. Dans le camp occidental, les choses se passent de même, bien qu'avec moins de rigidité, de sévérité ou de cruauté. Dans quelques pays occidentaux encore, le libre débat, l'exposition d'idées déterminées sont encore prohibés et la propagande anticommuniste est souvent affublée d'exagérations ou de faux-fuyants qu'il est difficile de démentir ou de faire disparaître. L'histoire montre que le totalitarisme de droite est aussi implacable que le communisme dans ses méthodes de répression.

127. Cependant, les faits et la vérité se fraient inexorablement un chemin. L'irruption des masses dans la vie collective, l'accroissement des besoins des grandes masses humaines et l'obligation de les satisfaire ont fait avancer par étapes rapides l'organi-

sation de l'Etat, et chaque jour l'intérêt collectif suprême soumet à son élan inquiétant la satisfaction des intérêts purement privés ou des groupes restreints. On est ainsi passé de l'Etat gendarme à l'Etat providence, de la liberté sans bride à l'interventionnisme dans les activités privées, et finalement à un socialisme qui s'est imposé petit à petit dans les réformes constitutionnelles de beaucoup d'Etats qu'on appelle aujourd'hui démocratiques. Nul ne pourrait probablement s'opposer maintenant dans les pays non socialistes aux idées qui ont servi de mots d'ordre aux partis communistes, c'est-à-dire la nécessité d'éliminer l'exploitation de l'homme par l'homme, de permettre à chacun de participer dans une mesure adéquate et digne au revenu national, de porter la richesse jusque dans des zones où elle n'était jamais parvenue jusqu'alors, de faire table rase des privilèges et de comprendre qu'un système démocratique n'est d'aucune valeur si n'en ont pas été éliminées les inégalités causées par les vicissitudes de la vie économique, si la fortune y est source de pouvoir, si les travailleurs n'y sont pas à l'abri de toute oppression et si les êtres humains ne peuvent y faire valoir sans tourments leurs droits et leurs exigences dans la lutte pour la vie.

128. D'un autre côté, pendant que tout cela se passe dans le monde des pays libres, le besoin de liberté monte sourdement dans les pays communistes. Les erreurs immenses du communisme, impossibles à réparer à temps, ont forcément ouvert les yeux à des milliers d'hommes et de femmes qui ne sont pas à tel point un troupeau pour ne pas se rendre compte de leur situation calamiteuse. Ceux qui sont isolés derrière le mur de Berlin, ceux qui ont vécu sous le joug aveugle de la liberté enchaînée, comprennent qu'il ne peut exister de société heureuse et digne lorsqu'on refuse à l'individu le droit d'avoir un avis contraire, de critiquer les gouvernements et même de les destituer, d'exprimer ouvertement ses idées et de les défendre sans la moindre crainte pour sa sécurité personnelle.

129. Cette force qui surgit du plus profond de l'être devra s'exprimer un jour et, si les tenants dogmatiques du communisme qui sont ennemis de toute révision ne veulent pas qu'elle déborde et les mette en déroute, il faudra que des hommes à l'esprit ouvert surgissent pour l'endiguer et l'adoucir, pour ouvrir les portes hermétiquement closes, pour livrer passage aux courants étrangers. Le mur de Berlin, symbole des sociétés fermées, s'écroulera peu à peu. De même que dans le monde actuel de la démocratie l'individualisme brutal a été enterré et remplacé par de nouvelles idées collectivistes, dans le monde communiste les aspirations des masses au progrès économique, à l'indépendance nationale, à la liberté matérielle et intellectuelle ne peuvent être réprimées indéfiniment et encore moins transformées en une acceptation consciente.

130. A la présente session de l'Assemblée générale, comme aux précédentes, la plus importante de ses délibérations portera sur le désarmement; elle sera poursuivie cette fois avec un optimisme nouveau. Si, comme le monde le croit et l'espère, les grandes puissances sont animées du désir sincère de modifier leur position au sujet des problèmes internationaux, le moment et le lieu sont propices pour le prouver. Les efforts des Nations Unies, tant dans les commissions ordinaires qu'à la Conférence de Genève, ont permis de réduire dans une certaine mesure quelques-unes des grandes divergences qu'il y avait

entre les projets de traité sur le désarmement général et complet dans un monde pacifique, présentés par les Etats-Unis et par l'Union soviétique. Ma délégation exposera devant la commission compétente son point de vue sur la situation actuelle et, pour le moment, elle se bornera à exprimer le souhait ardent que des progrès substantiels pourront être accomplis cette année à la suite de l'accord de Moscou. Le monde ne peut et ne pourra jamais être confiant et tranquille tant qu'il existera ces armements énormes qui vont en augmentant et en se perfectionnant continuellement. Le processus du désarmement est complexe, car il doit tenir compte des besoins des Etats pour leur défense; dans son déroulement et ses étapes, le soupçon et la méfiance dressent des obstacles inévitables. Cependant, si on a la volonté de le mener à bien un jour, il n'y aura pas de difficultés que le cerveau humain ne puisse aplanir à la satisfaction de tous.

131. Après tout, les grandes puissances, celles qui fabriquent les armes, en fournissent à leurs alliés et en remplissent leurs arsenaux qui en regorgent déjà, peuvent et doivent dès à présent restreindre cette production funeste ou tout au moins cesser de déverser sur le monde cet horrible pouvoir de destruction. De quelle nécessité est-ce pour les pays en voie de développement d'avoir des armes, si c'est de machines et d'équipement, d'instruments agricoles et d'outils, et de moyens de transport qu'ils ont un besoin impérieux? Il leur est presque impossible d'acquérir tout cela avec les ressources économiques dont ils disposent, mais il leur est au contraire relativement facile d'obtenir des armes car il en existe en abondance et elles deviennent rapidement désuètes dans les gigantesques dépôts. Pourquoi les grandes puissances ne prendraient-elles pas la décision concertée d'arrêter toute fourniture d'armes et toute aide militaire et de ne les accorder que pour des actions défensives en cas d'agression flagrante?

132. La fourniture d'armes à des pays qui ne sont pas en guerre avec leurs voisins, qui ne sont même pas menacés, ne sert souvent qu'à maintenir contre la volonté du peuple ces gouvernements indésirables. C'est ce qui s'est produit dans le passé et c'est ce qui se produit à présent. L'Amérique latine a été constamment le théâtre de ce phénomène injustifiable, qui a pour résultat que les armes fabriquées de bonne foi pour la défense de la liberté dans le monde ont servi souvent à étouffer cette liberté, à subjuguer les peuples et à les sacrifier. Pour se maintenir au pouvoir, les gouvernements ont à leur disposition des armes plus convaincantes: réaliser des progrès dans le domaine social, servir avec efficacité et désintéressement ceux qu'ils gouvernent. Il est certain qu'il y a des gouvernements légitimes, démocratiques, progressistes qui doivent cependant résister à des forces de désordre et il est hors de doute qu'il faut les doter des instruments de police nécessaires à la défense de leurs institutions. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'ils disposent d'une formidable machine de guerre prête à fonctionner contre les moindres manifestations de désaccord. La prudence dans la distribution des armes, l'examen des situations qu'on essaie de modifier au moyen de ces armes, la certitude qu'on ne s'en servira jamais pour satisfaire de grossiers appétits de domination ni pour lutter contre des masses désarmées, tout cela devra inéluctablement faire l'objet des préoccupations des grandes puissances et sera aussi un facteur très puissant de maintien de la paix.

133. Un aspect très important du problème du désarmement est celui qui a trait à la dénucléarisation des diverses zones géographiques. L'Assemblée a déjà pris cette mesure en ce qui concerne le continent africain, et l'Organisation étudie depuis l'an dernier l'initiative du Brésil, appuyée postérieurement par la Bolivie, le Chili et l'Equateur, tendant à reconnaître également l'Amérique latine comme zone dénucléarisée. A la suite de cette proposition, les Présidents de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Equateur et du Mexique ont invité, dans une lettre, les autres chefs d'Etat du continent à souscrire, pour l'Amérique latine, à un traité interdisant les armes nucléaires. La question sera examinée à la présente session et recueillera certainement la plus grande attention des délégations.

134. Sans préjudice du droit de ma délégation d'exprimer son opinion plus en détail le moment venu, je voudrais d'ores et déjà indiquer brièvement l'avis de mon gouvernement sur cette question.

135. Nous pensons d'abord qu'il y a lieu de souligner et d'approuver le haut esprit humanitaire de ces propositions et nous sommes d'accord sur la nécessité d'adopter des mesures de défense et de réduire le danger des armes nucléaires, reconnaissant là le besoin crucial du monde actuel.

136. La question présente deux aspects: d'une part, la déclaration de l'Assemblée générale reconnaissant l'Amérique latine comme zone dénucléarisée et, en conséquence, sa recommandation tendant à ce que les pays d'Amérique latine parviennent à un accord à ce sujet; d'autre part, la rédaction du traité lui-même qui est, comme l'a dit le Ministre des relations extérieures du Brésil, l'objectif visé par la déclaration des cinq chefs d'Etat, que j'ai déjà citée.

137. Etant donné que la paix est aujourd'hui indivisible et lie tous les peuples de la communauté internationale, le plus logique est que des déclarations de ce genre soient conçues et élaborées dans le cadre des Nations Unies. Il serait souhaitable cependant de conclure un accord s'étendant à toutes les régions du globe, car l'emploi d'armes nucléaires dans l'une d'elles affecterait inévitablement toute la surface de la terre; il serait encore plus souhaitable que cet accord soit accepté par les puissances nucléaires elles-mêmes.

138. Quant à la rédaction d'un traité entre les pays d'Amérique latine, mon gouvernement estime que la politique générale de notre continent doit être conduite à la fois comme l'expression latine d'un sentiment et comme une manifestation politique de la communauté. Cette politique a été réglée non isolément, mais en fonction de préceptes juridiques qui engagent également les Etats-Unis d'Amérique, comme ceux qui sont énoncés dans le Traité d'assistance mutuelle signé à Rio de Janeiro. Il ne serait donc pas possible d'invoquer une politique de défense continentale ou de décider de nouvelles dispositions sans la participation de tous les Etats qui sont engagés solennellement dans cette alliance défensive et il serait pour le moins étrange et peut-être même inopérant que les pays d'Amérique latine signent entre eux un accord sans le concours du pays non latin, mais unique possesseur de ce qu'on veut proscrire: les armes nucléaires.

139. La Colombie est membre du Conseil économique et social depuis 1962. Elle a eu ainsi l'occasion de participer spécialement aux activités des Nations

Unies dans le domaine du développement économique. L'intérêt avec lequel nous prenons part aux activités de cet organe a montré l'importance que non gouvernement attache au besoin urgent de remédier à la situation déplorable dans laquelle vivent de vastes secteurs de la population de notre continent et d'aider tous les pays à parvenir à des niveaux économiques dont quelques-uns seulement jouissent actuellement. On a déjà dit ici que le progrès économique des régions sous-développées est maintenant l'objectif primordial des Nations Unies, afin que soit éliminé le désespoir des hommes qui est dans le monde le facteur de troubles le plus apparent et le plus grave. Il serait très difficile, presque impossible, d'assurer la paix sans un progrès économique accéléré dans ces régions. Malgré les grands efforts qui sont déployés pour chercher à résoudre les problèmes économiques formidables de l'époque présente, il faut reconnaître que le tableau est décourageant jusqu'ici. Malgré les multiples groupes d'experts, les nombreuses institutions de coopération économique, les progrès admirables de la science et de la technique, les études et les enquêtes, les montagnes de documents sur le développement, la situation économique mondiale n'a pas pris une orientation positive parce que l'écart entre les pays riches et les pays à faible revenu par habitant s'est élargi d'année en année au lieu de se réduire. Si les pays développés ne parviennent pas à contribuer avec détermination et avec un haut sentiment de solidarité à trouver des solutions applicables immédiatement, tout ce qui sera échafaudé ici dans le domaine théorique sera inutile.

140. Parmi les mesures les plus importantes qui ont été envisagées pour rechercher l'équilibre économique au moyen de l'Organisation mondiale, il en est deux qui ont retenu particulièrement l'attention de mon gouvernement: l'une est la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se réunir à Genève au printemps de 1964; l'autre est celle qui a trait au développement industriel. Nous n'hésitons pas à reconnaître que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit et peut être l'événement international le plus important de la présente décennie. Le monde entier s'est déjà rendu compte qu'il était indispensable, comme il est dit dans la résolution 963 (XXXVI) adoptée à l'unanimité par le Conseil économique et social, d'adopter et de faire accepter par toutes les nations "une nouvelle politique internationale du commerce et du développement". Un changement radical dans ce domaine est un impératif de notre temps. Les pays en voie de développement ne peuvent continuer d'être les victimes de l'injustice effarante résultant de la détérioration progressive de leurs termes de l'échange. La faiblesse des revenus des pays en voie de développement a retardé l'exécution de leurs programmes, et l'assistance financière internationale, quand elle existe, ne parvient même pas à compenser les lourdes pertes causées à chaque minute par cette détérioration. Il faut une modification radicale des conditions du commerce international, et le moment est venu pour les pays industrialisés — ceux qui ont atteint un haut niveau de développement — de se rendre compte que le déséquilibre économique entre les pays est le problème majeur de l'époque présente et qu'il pourrait, s'il se prolongeait, entraîner pour eux aussi les plus graves dangers. La Colombie espère que la Conférence sur le commerce et le développement jettera les bases solides d'un nouveau régime entre les nations, d'une vie fondée sur des

relations sincères et une collaboration internationale vraiment constructive, créatrice et féconde, qui comportera forcément pour certains de grands sacrifices, mais qui sera en fin de compte extrêmement rémunératrice pour tous.

141. Nous devons reconnaître aussi que la nécessité impérieuse de l'industrialisation des pays en voie de développement n'a pas trouvé la réponse qui convenait de la part des Nations Unies. Certains pays, dont la Colombie, ont fait des efforts en vue de la création d'un organisme spécialisé pour le développement industriel, mais de nombreuses délégations n'ont pas accueilli cette initiative avec faveur. Cependant, le Comité consultatif d'experts créé en vertu de la résolution 873 (XXXIII) du Conseil économique et social a proposé la création de l'ONUDI, c'est-à-dire de l'"Organisation des Nations Unies pour le développement industriel", idée qui a concilié les divergences de vues. Nous voyons dans cette proposition un compromis satisfaisant et nous sommes par conséquent disposés à l'appuyer. Il est indéniable que les Nations Unies doivent intensifier leurs activités dans le domaine de l'industrialisation comme elles l'ont fait déjà dans ceux de l'éducation, de l'agriculture et de la santé.

142. Il est également évident que si les objectifs proclamés dans les résolutions relatives à la Décennie des Nations Unies pour le développement doivent être réalisés, il faudra prendre des mesures nouvelles et ambitieuses en vue de renforcer les ressources financières pour les programmes de développement des pays à revenu faible. C'est pourquoi ma délégation estime qu'il est urgent de créer le Fonds d'équipement des Nations Unies ou au moins, à titre de compromis provisoire, d'augmenter immédiatement les ressources du Fonds spécial, conformément à la recommandation faite par la commission compétente. A ce propos, nous sommes heureux d'applaudir à l'augmentation du capital de l'Association internationale de développement qui vient d'être décidée, comme le Président de cette institution l'a annoncé hier à Washington.

143. La Colombie a déjà exposé à maintes reprises et avec insistance sa position anticolonialiste et c'est pourquoi elle constate avec satisfaction l'immense tâche accomplie par les Nations Unies dans ce domaine. Nous ne pouvons manquer de rappeler que notre indépendance avait elle aussi été en son temps qualifiée de prématurée par des hommes d'Etat éminents et il est possible qu'aujourd'hui encore on la considère ainsi, malgré 150 ans de gouvernement autonome et de fidélité à un système politique aux profondes racines philosophiques. Nous ne croyons donc pas à l'argument qui invoque le manque de préparation des peuples pour retarder la reconnaissance de leur juste droit à se gouverner eux-mêmes. Nous n'admettons pas davantage la thèse qui consiste à considérer comme partie intégrante d'un territoire, aux fins de la nationalité et de la soumission à une souveraineté, des possessions situées sur des continents éloignés et dont les populations sont différentes du point de vue ethnique, sur lesquelles il n'existe aucun titre juridique autre que le droit d'occupation ou de conquête, et très souvent de conquête sanglante. Nous estimons qu'il faut appliquer sans retard et sans restriction la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en faveur de laquelle la Colombie a voté sans aucune réserve et en toute

conscience de la portée de cette déclaration et de ses répercussions. Dans notre propre continent, il existe des problèmes de cette nature dont nous espérons qu'ils seront résolus de façon satisfaisante et sans tarder. Bien entendu, nous souhaitons que tous les peuples jouissent de la liberté, sans la moindre restriction, afin qu'ils puissent choisir leurs dirigeants et se donner le système de gouvernement qui leur convient le mieux. Nous pensons qu'exercer, sous quelque prétexte que ce soit, un contrôle sur les peuples et les territoires qui viennent d'accéder à l'indépendance est une intervention inadmissible de la part de tout autre Etat et que seule peut se justifier l'intervention des Nations Unies elles-mêmes pour imposer l'ordre dans certains pays lorsque les circonstances l'exigent clairement. Nous rejetons ce qu'on appelle le néo-colonialisme, c'est-à-dire le fait d'imposer à des peuples sous des prétextes idéologiques, contre leur gré ou sans qu'ils aient pu exprimer leur avis au préalable, certains modes de vie ou certains régimes gouvernementaux. Nous réprouvons de même le colonialisme qui s'exerce à des fins économiques et celui qui s'exerce à des fins exclusivement politiques.

144. Nous devons également constater avec satisfaction que les efforts déployés en de nombreux endroits pour mettre fin une fois pour toutes à l'abominable discrimination raciale ont déjà permis de réaliser des progrès notables. A ce sujet, il faut, si l'on veut être juste, reconnaître la ferme volonté avec laquelle le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est attaqué à ce problème en vue de rendre les réalités de la vie présente du pays conformes aux grands principes qui ont présidé à sa naissance en tant que nation éprise d'égalité, aux enseignements de ses grands hommes comme Jefferson et Lincoln, et à son rôle de leader dans la lutte actuelle pour la liberté.

145. Nous ne pourrions jamais accepter, de la part de gouvernements, les actes qui permettent à des minorités dont la seule distinction est la couleur de leur peau d'imposer leur volonté par la violence, au mépris des droits inaliénables d'êtres humains qu'elles considèrent comme inférieurs. Nous n'avons jamais accepté cette forme de discrimination et nous proclamons la dignité de tout être humain, quelles que soient sa couleur et son origine. Nous ne pouvons pas non plus taire notre réprobation des actes de discrimination ou de persécution religieuse auxquels le monde entier assiste avec stupéfaction dans une région importante de l'Asie. Ce ne sont là que symptômes de mentalités attardées, d'aveuglements spirituels, de barbarie, qui ne sont compatibles ni avec l'évolution de la culture ni avec le progrès de la science. Mon pays espère que les Nations Unies prendront des mesures énergiques pour condamner ces manifestations et proposer en temps opportun des remèdes efficaces.

146. Il semble que l'opinion publique des pays d'Amérique latine soit de plus en plus pénétrée de la nécessité d'apporter des changements profonds à la structure politique, sociale et économique de ces pays. Depuis quelques années, c'est presque un lieu commun de la part des hommes d'Etat et des journalistes de notre continent que d'invoquer la nécessité d'une révolution comme étant le seul moyen d'atteindre le niveau de développement que nos peuples réclament impérativement. Le désaccord ne porte que sur les moyens d'y parvenir. Cet objectif pourra-t-il être atteint dans un délai raisonnable au moyen d'une

évolution progressive, ou faudra-t-il, en certains endroits tout au moins, faire brutalement table rase de toutes les formes de servitude qui demeurent profondément enracinées dans un système féodal? On ne peut méconnaître les efforts de relèvement que les gouvernements et les peuples des pays d'Amérique latine ont d'eux-mêmes entrepris avec l'assistance internationale. Malheureusement, les problèmes sont d'une telle ampleur qu'il existe toujours un décalage considérable entre les moyens disponibles et les objectifs minimaux. Il est incontestable, toutefois, qu'à elles seules des mesures d'ordre économique ne permettront pas de remédier au mal dont souffre notre continent, pas plus que l'aide qu'il peut recevoir de l'extérieur, si grande soit-elle, et elle ne l'est pas, tant s'en faut. En fin de compte, ce mal profond pourra être guéri grâce à l'assistance internationale, certes, mais aussi grâce à la volonté, à la fermeté et aux efforts persévérants des peuples eux-mêmes et à la coopération entre ces peuples.

147. De toute façon, nous assistons au commencement d'un processus de transformation qui présente déjà des caractéristiques particulières. Les classes non possédantes, les membres des professions libérales, les travailleurs, les paysans, les étudiants et les gens de la classe moyenne subissent les conséquences du dépérissement de l'économie et, sur un terrain peu sûr du point de vue politique, ils s'efforcent résolument, d'une manière ostensible ou non, de trouver une issue à cette situation douloureuse. Cependant, cette issue ne sera certainement pas celle qui a eu des conséquences si désastreuses dans la région des Caraïbes lorsque la révolution a triomphé en trahissant les idéaux des premiers jours. En fait, les manifestations d'admiration et d'enthousiasme qu'ont suscitées dans nos pays les prouesses des rebelles cubains et la haine et la rancœur que les tyrannies ont fait naître parmi les masses populaires auraient pu se traduire par des mouvements visant à obtenir, au moyen d'un bouleversement profond, ce qu'on espérait en vain depuis de longues années. En fait, cette admiration et cet enthousiasme se sont transformés en méfiance d'abord, puis en une attitude de refus et de révolte devant le chemin pris par cette révolution, qui l'a conduite à réprimer cruellement les libertés et à recourir à des méthodes totalitaires sanglantes. Face à ce danger et craignant de se voir un jour réduits au même sort, les peuples d'Amérique latine réagissent et réagiront partout avec un mâle courage. Comme le Ministre des affaires étrangères du Brésil l'a dit ici même, la seule chose au sujet de laquelle nous ne puissions transiger, c'est la liberté. Toute tentative de restreindre la liberté, soit en imposant un parti unique, soit par les méthodes du marxisme contemporain, serait vaine. Ceux qui préconisent ces méthodes, c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux divers partis communistes de l'hémisphère américain, ne représentent dans nos pays que des minorités infimes qui n'ont jamais remporté un succès appréciable sur le plan électoral, comme l'ont démontré les élections les plus honnêtes et les plus libres.

148. Il est encore plus improbable que ces objectifs puissent être atteints grâce aux actions criminelles des groupes terroristes agissant soit pour leur propre compte, soit avec l'appui et sous les ordres de l'étranger. En dehors des destructions, des morts, des cruautés et des horreurs qu'ils provoquent, ces agissements sinistres sont condamnés à un échec total. C'est du moins ce qui se passe dans mon pays

et je crois qu'il en est de même dans d'autres pays d'Amérique latine. En ce qui concerne la Colombie, je puis dire que ces agissements ne nous font pas peur, que le gouvernement et le peuple sont résolus à défendre leur liberté, leurs traditions démocratiques, la légalité et la paix.

149. En revanche, nous savons qu'il est indispensable de faire éclater les cadres anciens et, dans plusieurs de nos pays, c'est vers ce but que tendent les réformes. Nous devons nous féliciter de l'initiative du Costa Rica, qui a proposé que l'étude de la réforme agraire figure parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Bien rares sont ceux qui pourront contester aujourd'hui que la misère et la paupérisation dont souffrent d'énormes masses humaines en divers points de notre continent procèdent d'une structure agraire périmée et inadéquate, d'un régime foncier de type esclavagiste, avec ses grands domaines inexploités ou ses petites propriétés improductives.

150. Il existe une identité de vues encourageante entre les gouvernements des pays d'Amérique latine lorsqu'il s'agit d'évaluer les problèmes qui se posent à leurs peuples et de déterminer les mesures qui permettront de les résoudre avec succès. C'est dans cette voie qu'ils se sont engagés. Ils comptent aussi sur les avantages qu'ils pourront retirer d'une action de grande envergure déjà entreprise dans l'ensemble de l'hémisphère et qui, si elle s'est heurtée au début à des difficultés, ne pourra, nous en sommes certains, se terminer par un échec. Tout cela, certes, suppose que soit préservée la physionomie démocratique que le système interaméricain a eue dès sa conception et qu'il doit conserver. Il est impératif et urgent que tous unissent résolument leurs efforts pour éviter le retour de coups d'Etat qui contredisent ouvertement ce système et constituent autant de motifs d'alarme et de déshonneur pour notre région.

151. C'est imbue de l'esprit de fraternité qui l'a toujours animée en cette assemblée universelle que la Colombie participe à la présente session. Il ne me paraît pas nécessaire de rappeler ici les principes du droit international sur lesquels se fonde notre tradition juridique. Bien avant que soit formulée l'admirable doctrine contenue dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Colombie se conformait à ces principes dans sa conduite internationale. Nous les réaffirmons aujourd'hui ici, dans la certitude que si l'atmosphère d'optimisme et de bonne volonté qui a marqué l'ouverture de cette dix-huitième session s'étend au reste du monde, renforcée encore par les paroles stimulantes du président des Etats-Unis d'Amérique, M. Kennedy, et du Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Gromyko, et si, avec l'évolution de l'esprit, les intérêts du genre humain priment enfin ceux de chaque nation, ce souffle d'optimisme sera plus efficace que la destruction des arsenaux atomiques pour préserver, à l'avenir, la paix dans le monde.

152. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits pour la discussion générale à la séance de cet après-midi.

153. Je donne maintenant la parole aux représentants qui l'ont demandée pour faire usage de leur droit de réponse.

154. M. **PACHACHI** (Irak) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je m'excuse auprès de vous

et auprès des membres de l'Assemblée de prendre un peu de votre temps précieux en faisant usage de mon droit de réponse; mais après le discours prononcé cet après-midi par le représentant de la Mongolie, il est de mon devoir de faire certaines observations.

155. Nous avons été surpris et même peinés d'entendre le représentant de la Mongolie parler d'une question qui relève exclusivement de la compétence nationale de l'Irak. Nous avons été surpris parce que le Gouvernement mongol avait cherché illégalement à faire inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session, mais avait ensuite décidé de retirer sa demande. Nous pensions que ce retrait provenait de ce que la Mongolie s'était rendu compte que cette tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Irak était à la fois injustifiée et contraire à la Charte des Nations Unies. Le représentant de la Mongolie a sans doute pu constater que l'initiative de son gouvernement, qui s'est heurtée à une opposition de tous côtés à l'Assemblée, était mal inspirée et que ses intentions étaient très suspectes.

156. En fait, c'est un appui presque unanime qu'a trouvé la position de l'Irak, pays qui a collaboré loyalement avec d'autres Membres de l'Organisation pour promouvoir les idéaux de liberté et qui a soutenu notamment les efforts des Nations Unies dans le domaine capital de la décolonisation. C'est par respect pour vous, Monsieur le Président, que nous n'avons pas voulu soulever une motion d'ordre à propos de la déclaration faite cet après-midi par le représentant de la Mongolie parce que, à notre avis, sa déclaration était tout à fait déplacée puisqu'elle visait une question d'ordre exclusivement intérieur.

157. L'accusation de génocide lancée contre le peuple et le gouvernement de l'Irak est complètement fautive et dénuée de fondement. Des opérations militaires d'une importance très réduite, qui sont presque terminées maintenant, ont dû être menées contre un groupe de traîtres et de rebelles qui voulaient détruire l'Etat irakien et compromettre son indépendance nationale et son intégrité territoriale. La majorité écrasante des Irakiens de langue kurde appuient le gouvernement et beaucoup d'entre eux ont joué un rôle important dans les opérations menées contre le groupe de traîtres. Nous espérons que la Mongolie avait retiré sa demande d'inscription de cette question imaginaire et fictive parce qu'elle avait compris que ses accusations extravagantes étaient injustes et qu'elle désirait atténuer l'effet produit par son acte d'hostilité injustifiée envers l'Irak. Toutefois, la déclaration faite aujourd'hui par son représentant a malheureusement montré qu'elle persiste dans son erreur et qu'elle poursuit cette manifestation d'hostilité envers l'Irak et l'ensemble de la nation arabe, et non pas seulement envers l'Irak et la nation arabe, mais, j'ose le dire, envers nos nombreux amis d'Asie et d'Afrique que cette ingérence injustifiée dans les affaires de notre pays a offensés. La signification

d'une telle obstination ne sera pas perdue pour notre peuple.

158. M. MATSUI (Japon): Le représentant de la Mongolie a mentionné dans son intervention une alliance politique et militaire entre le Japon et la République de Corée et, dans d'autres passages de son discours, l'ouverture possible des ports japonais aux sous-marins Polaris et la présence d'avions américains porteurs d'armes nucléaires aux bases qui se trouvent dans notre territoire.

159. Nous avons maintes fois déclaré que nous n'accepterons pas l'introduction des armes nucléaires au Japon. Cette accusation est non seulement ridicule mais dénuée de tout fondement et ne demande même pas de notre part un démenti.

160. Au sujet de la Corée, nous sommes en pourparlers pour normaliser les relations avec ce pays après son accession à l'indépendance. Ces négociations n'ont rien à voir avec une alliance politique et militaire, ce dont a parlé l'honorable représentant de la Mongolie. Je suis certain également que le représentant de la Mongolie est au courant du fait que le Gouvernement de la République de Corée est la seule autorité reconnue par les Nations Unies.

161. Je crois que cette simple explication est suffisante pour éclaircir tout malentendu. Toutefois, je me permets de réserver le droit de réponse de ma délégation si cela s'avérait nécessaire après lecture attentive du texte de l'intervention du représentant de la Mongolie.

162. M. DUGERSUREN (Mongolie) [traduit de l'anglais]: Je regrette vivement de devoir venir pour la seconde fois à cette tribune si tôt après y avoir prononcé mon principal discours à cette session, mais j'y suis contraint.

163. Dans ses observations, le représentant de l'Irak a essayé de présenter d'une façon tout à fait fautive la position prise par mon gouvernement sur la question kurde. Je le regrette. Il a prétendu que nous intervenions dans les affaires intérieures de l'Irak, puis il a affirmé qu'on ne se livrait pas au génocide en Irak. Je déclare ici une fois de plus que le génocide ne relève pas des affaires intérieures d'un pays et que c'est là un crime grave contre l'humanité, qui a été condamné par l'Organisation dès 1948. De plus, ma délégation se propose d'étayer son affirmation suivant laquelle les autorités irakiennes pratiquent le génocide dans ce pays. Toutefois, je ne veux pas prendre davantage du temps précieux de l'Assemblée à cette heure avancée. Je réserve le droit de ma délégation de répondre à un autre moment, lorsque nous le jugerons opportun, aux observations faites par le représentant de l'Irak.

164. Ma délégation se réserve également le droit de répondre aux observations faites par le représentant du Japon.

La séance est levée à 17 h. 35.